

GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne Compte rendu du comité de programmation du 10 mars 2026

Présents

Collège public

ABONDANCE Jocelyne, APTV (T - VD)*
GROS Claudine, CCVA (S - VD)
RAUCAZ Christian, CA Arlysère
LOUBET Pierre, CA Arlysère (T - VD) *possède un pouvoir
donné par André Vairetto*
RANCUREL Marie-France, 4C (S - VD)
GENON Hervé, CCPM (T - VD)

Collège privé

JAY Mathieu, Vent d'ailleurs (T - VD) *possède un pouvoir
donné par Alain Machet*
PIGUET Anne, centre socioculturel 3 P'tits cailloux (S - VD)
possède un pouvoir donné par Nathalie Viard
GORRE Alfred, ASDER (T - VD)
BENOIT Séverine, Entrepreneur indépendant (T - VD)
VALET Cédrik, CAUE (S)
FAVIER Pascal (S - VD)
ZANUTTINI Sabine MLJ Maurienne (T - VD), *possède un
pouvoir donné par Florian Paris*
ANXIONNAZ Pierre, La Ruchette (S - VD)
BERTAGNOLO Ludovic, Maison Tourisme Pays d'Albertville
(T - VD)

Autres membres sans voix délibérative

VANIN Cristelle, Arlysère

Equipe technique LEADER/ animation :

COUTAZ Sonia, APTV
NGUYEN Myriam, SPM
JIMENEZ Maud, CA Arlysère
HENRY Marine, Région AURA

Excusés

Collège public

THOMAS Donatienne, CCCT
SILVESTRE Jean-Louis, COVA
PULCINI Sylvain, CCVV
VAIRETTO André, CA Arlysère
BRIKAOU AMAL Fatiha, CA Arlysère
VAILLAUT Eric, 3CMA
BODECHER Maurice, CCHMV

Collège privé

ODIN Pierre-Yves, FACIM
BEGRAND Pauline, FOL73
MACHET Alain, Vivre en Tarentaise
MEYER Carla, Protect Our Winter
PARIS Florian, AURA Entreprise
ROUSSEAU Eric, Université Populaire
COSTERG Jean-Sylvain, CCI
VIARD Nathalie, indépendante, avocate
GIRARD Hervé, CDT Arlysère
MESTRALLET Gauthier, groupe AART

*(T) : titulaire

(S) : suppléant

(VD) : voix délibérative

	Public	Privé	Total
Membres invités	22	22	44
Membres invités ayant voix délibérative (VD)	11	11	22
Membres présents	6	9	15
Membres présents ayant voix délibérative	6	8	14
Pouvoirs donnés	1	3	5
Nombre de voix délibératives	7	11	18

Le double quorum est bien respecté

Présence d'au moins la moitié des membres ayant voix délibérative ET au moins la moitié des voix exprimées relèvent du collège privé



L'essentiel à retenir

Points généraux

- **Appels à projets 25-26 (9 mois après ouverture, 7 mois avant clôture) :**
 - Env. 90 sollicitations
 - 21 projets déposés (hors animation-gestion) et sélectionnés, en comptabilisant ceux du jour.
 - L'AAP vitalité sociale est le plus représentée. Aucun projet déposé en Coopération (pourtant obligatoire dans le cadre LEADER)
 - Difficultés pour les privés d'identifier la contrepartie nationale
- **Enveloppes financières :**
 - FEADER : Reliquat de **449 773,05 € (en comptant les dossiers programmés ce jour)** soit 20% de l'enveloppe initiale
 - Crédits spécifiques Europe CD73 : **198 327,90 €** soit 68% de l'enveloppe initiale. Le département mobilise majoritairement d'autres dispositifs financiers.
- **3 modifications du règlement intérieur approuvées à l'unanimité :**
 - pour inscrire la possibilité à un membre du collège privé d'être président(e), d'assurer l'animation et permettre au président(e) sortant de convoquer les nouveaux membres à se réunir au Comité de Programmation post-élections municipales
 - pour intégrer les obligations d'une consultation écrite soumise au double quorum
- **Evaluation LEADER :**
 - A débuté auprès du collège public pour retour d'expériences sur comité de programmation, d'audition, processus LEADER, animation, stratégie locale de développement, projets sélectionnés, communication AAP et projets financés, périmètre TAM et thématiques régionales, freins et motivations à la participation, suggestions
 - S'étendra ensuite au collège privé
 - Rencontre en présentiel ou appel téléphonique sur la base d'un guide d'entretien.

Notation de 9 projets

	Thématiques (AAP) Montants dépenses éligibles présentées Subvention FEADER sollicitée	Note /100	Conclusion
L'atelier de La Côte - Cindie Fosse Acquisition matériel de sellerie	Economie circulaire (1.2_2) 11 712 € HT LEADER : 7 546,88 €	79,5	Sélectionné
Commune de Verrens-Arvey Réhabilitation de la scierie Petel	Vitalité sociale (2.1_2) 94 279 € HT LEADER 35 540,20 €	76,4	Sélectionné
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise Création d'illustrations historiques et animation patrimoniale Tarentaise 26-27	Vitalité sociale (2.1_2) 15 365,60 € HT LEADER : 8 969,68 €	71,8	Sélectionné
Association Le Colporteur 37ième salon du livre d'Hermillon - La musique	Vitalité sociale (2.1_2) 55 735,82 € HT LEADER : 17 520 €	82,7	Sélectionné
Commune d'Aussois Festival Camp de Base 2026 : terre vivante au cœur de nos montagnes	Vitalité sociale (2.1_2) 15 153 € HT LEADER : 12 122 €	61,8	Sélectionné
SPAD-Groupe AART Vers une inclusion active des personnes en situation de dépendance et/ou handicap sur le territoire d'Arlysère	Vitalité sociale (2.1_2) 44 957,51 € HT LEADER 28 772,80 €	76,2	Sélectionné

Commune de Cevins Promouvoir le vignoble millénaire des Ardoisières de Cevins, un travail de mémoire pour les générations futures	Transitions (3.1_1) 23 808 € HT 19 046,40 €	73,7	Sélectionné
Communauté de communes des Versants d'Aime Inventaire des espèces exotiques envahissantes	Transitions (3.1_1) 16 500 € HT LEADER 13 200 €	69,4	Sélectionné
Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise Mission conciliation des usages : partage des espaces entre tourisme et agriculture	Transitions (3.1_1) 60 430,66 € HT LEADER 25 000 €	67,3	Sélectionné

Programmation

(vote des montants FEADER calculés suite à l'instruction)

- **SCIC Antropia – Animation sociale, culturelle et solidaire**
60 000 € HT de montant d'opération retenu ; 25 000 € d'aide LEADER accordée
- **SEA73 – Animation et médiation pour faciliter le multi-usage sur les espaces pastoraux**
23 190,56 € HT de montant d'opération retenu ; 16 233,39 € d'aide LEADER accordée
- **Communauté d'agglomération Arlysère – Animation/ gestion LEADER 2026**
39 554,61 € HT de montant d'opération retenu ; 19 777,31 € d'aide LEADER accordée
- **Syndicat Pays de Maurienne – Animation/ gestion LEADER 2026**
39 554,61 € HT de montant d'opération retenu ; 19 777,31 € d'aide LEADER accordée
- **Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise – Animation/ gestion LEADER 2026**
52 766,06 € HT de montant d'opération retenu ; 26 483,03 € d'aide LEADER accordée
- **Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise – Coordination du projet de transition des mobilités**
31 012,80 € HT de montant d'opération retenu ; 24 810,24 € d'aide LEADER accordée
- **Commune de Villaroger - Rénovation maison de la réserve**
54 000 € HT de montant d'opération retenu ; 40 000 € d'aide LEADER accordée
- **OT Cœur de Maurienne Arvan - Déployer un tourisme diversifié, inclusif, au parcours visiteur facilité**
100 000 € HT de montant d'opération retenu ; 35 023 € d'aide LEADER accordée
- **Communauté de communes Maurienne Galibier – Animation du projet Transition Ecologique Maurienne Galibier 2026**
60 000 € HT de montant d'opération retenu ; 25 000 € d'aide LEADER accordée
- **Commune de Jarrier - Construction d'une halle de village**
100 000 € HT de montant d'opération retenu ; 30 000 € d'aide LEADER accordée
- **Décapadiot - Festival Décapadiot 5ème édition**
60 000 € HT de montant d'opération retenu ; 25 000 € d'aide LEADER accordée
- **Association d'animation du Beaufortain - L'innovation ludique au service du territoire et FestiJeux 2026**
69 826,32 € HT de montant d'opération retenu ; 38 860,74 € d'aide LEADER accordée
- **Comité des Saints-Smoniens - Construction d'un espace d'animation couvert, aménagement et équipement**
100 000 € HT de montant d'opération retenu ; 28 000 € d'aide LEADER accordée

- **L'atelier de la Côte/ Cindie Fosse - Acquisition matériel de sellerie**
11 792 € HT de montant d'opération retenu ; 7 546,88 € d'aide LEADER accordée
- **Communauté de communes des Versants d'Aime - Inventaire des espèces exotiques envahissantes**
16 500 € HT de montant d'opération retenu ; 13 200 € d'aide LEADER accordée

Nombre de dossiers restants à programmer : 9 (1 sur AAP 2024 ; 8 sur AAP 2025-26)

Calendrier prévisionnel au regard des élections municipales et temps d'attributions des délégations au sein des collectivités

- **2 juillet 2026** - à confirmer : Comité de Programmation « d'installation » : vote liste des membres suite renouvellement collège public et présidence. « Formation » des nouveaux membres (retour sur les points clés « LEADER ») et visite de terrain en amont.
- **Mi-octobre et mi-décembre** : CoProg en sélection et programmation
- **Mi-septembre et mi-novembre** : Comités d'auditions

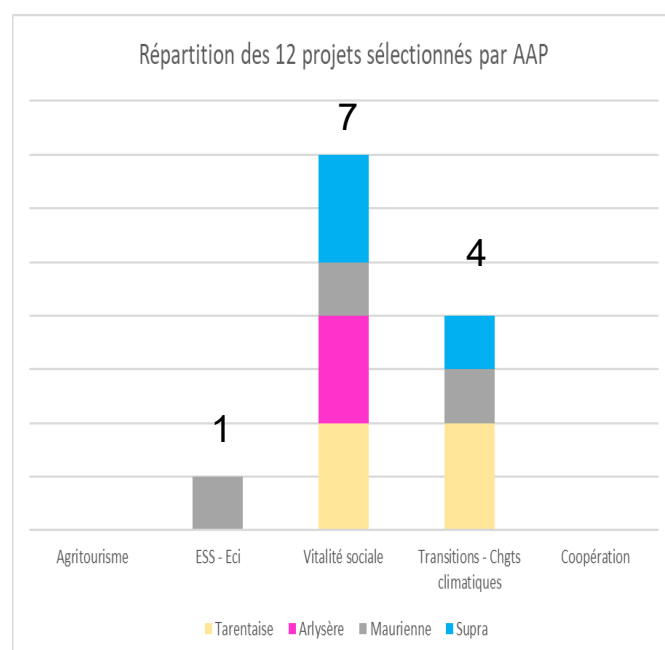
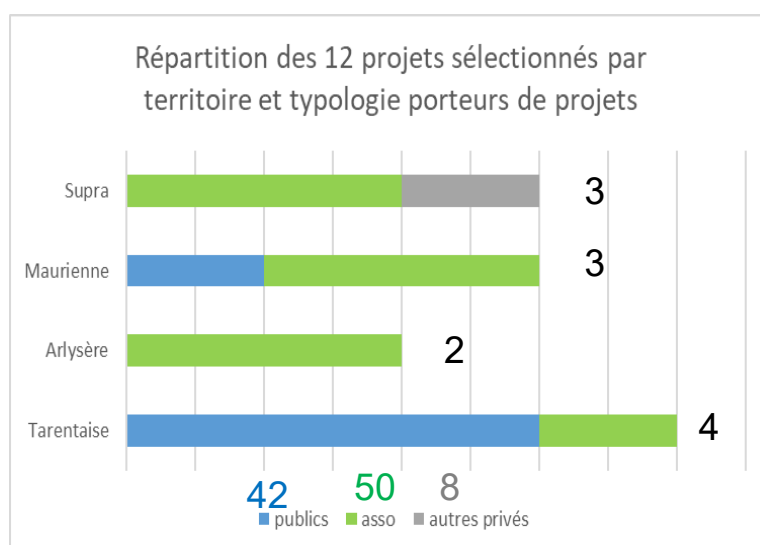
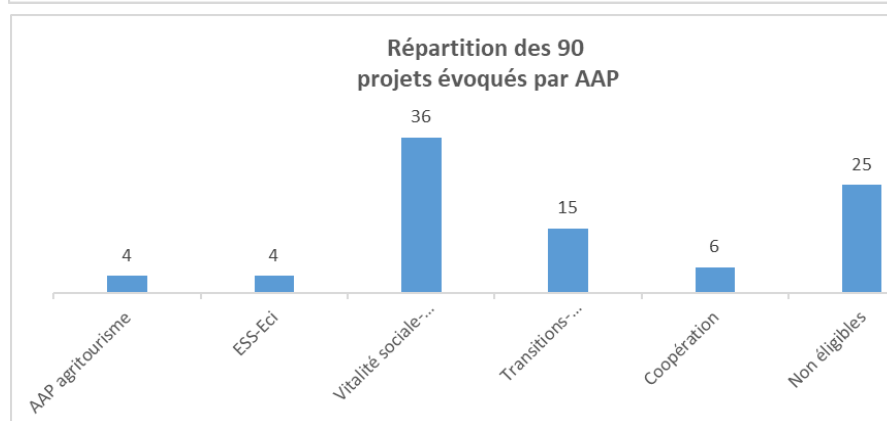
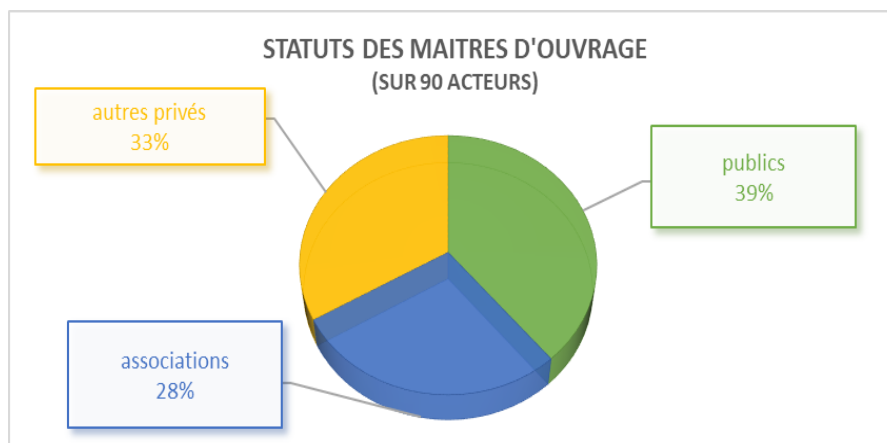
Les dates à jour sur : <https://leader-tam.fr/actualites>

Compte-rendu détaillé

1. Points généraux

1) Zoom AAP « 25-26 » 9 mois après ouverture (ouverts du 6 juin 2025 au 31 oct. 2026)

- 90 acteurs ont contacté le GAL pour environ 90 projets (dont 15 de dimension TAM ou partie)
- 21 demandes d'aide déposées en ligne, soit un ratio 1 sur 4 (avec dossiers animation LEADER = 24)
- 12 projets sélectionnés
- 9 projets soumis à notation aujourd'hui



2) Consommation des enveloppes

FEADER

☞ Pour rappel clôture des appels à projet LEADER TAM : 31 octobre 2026

Consommation potentielle suite sélections au précédent Coprog du 11/12/2025

Y compris 3 dossiers animation APTV/ CA Arlysère/ SPM 2026 (n'ont pas fait l'objet d'une sélection)

Enveloppe totale FEADER GAL TAM	Nombre dossiers déposés	Montant FEADER sollicité par dossiers sélectionnés + déposés	Montant FEADER restant
2 257 087 €	59	1 748 824,59 €	508 262,41 € (22,5 %)

Consommation potentielle en prenant en compte les dossiers nouvellement déposés

Enveloppe totale FEADER GAL TAM	Nombre de dossiers déposés	Nombre de dossiers à sélectionner	Montant FEADER sollicité (tous dossiers confondus)	Montant FEADER restant
2 257 087 €	65	9	1 807 313,95 €	449 773,05 € (20 %)

Crédits spécifiques « Europe » du Département de la Savoie

Consommation potentielle au regard des dossiers sélectionnés + nouvellement déposés

Y compris 3 dossiers animation APTV/ CA Arlysère/ SPM 2026

Enveloppe totale Crédits spécifiques	Nombre dossiers déposés	Montant Crédits spécifiques sollicités par dossiers sélectionnés + déposés	Montant restant
290 000 €	8	91 672,10 €	198 327,90 € (68 %)

☞ A souligner que le Département cofinance de nombreux projets sélectionnés dans le cadre de LEADER TAM via d'autres lignes budgétaires : Contrat Départemental Tarentaise, Maurienne, Arlysère, FDAL, FDEC, Budget citoyen, dispositifs spécifiques (Forêt, Jeunesse), etc.

3) Proposition de modifications du règlement intérieur

Modification n°1 proposée :

☞ Cf. 2. « Composition du comité de programmation »

« Le comité de programmation désigne son/sa président(e), nommé Président(e) du GAL. »

➤ Supprimer et remplacer par :

« Le comité de programmation élit son/sa président(e) qu'il/ elle soit membre du collège privé ou du collège public, à la majorité.

Le/la président(e) du GAL sortant(e) assurera ses tâches jusqu'à l'élection du nouveau Président(e), notamment pour la convocation des membres au comité de programmation ayant pour objet d'élire le/la président(e) du GAL. »

= pour inscrire la possibilité à un membre du collège privé d'être président(e) et pour permettre au président(e) sortant de convoquer les nouveaux membres à se réunir au Comité de Programmation post-élection municipale

 **VOTE : Validation à l'unanimité de la modification n°1 du règlement intérieur**

Modification n°2 proposée :

☞ Cf. 3. « Responsabilité du/ de la Président(e) de la structure porteuse du GAL et du/ de la Président(e) du GAL s'ils sont différents »

« Le/la Président(e) du GAL, issu du collège public, est chargé(e) d'assurer l'animation »

➤ Supprimer et remplacer par :

« Le/la Président(e) du GAL est chargé(e) d'assurer l'animation »

= pour retirer la mention sur le collège public

 **VOTE : Validation à l'unanimité de la modification n°2 du règlement intérieur**

Modification n°3 proposée :

☞ Cf. 5. « Organisation et fonctionnement du comité de programmation »
Cf. 5.5. « Consultation écrite »

« En l'absence d'objection dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la consultation, la proposition est approuvée. »

➤ Supprimer et remplacer par :

« Dans ce cas, il devra s'assurer du respect des règles de délibération définies à l'article 4.2.2 de la présente convention. Le respect des quorums devra être justifié par une réponse écrite des membres du comité de programmation. »

= Proposition de modification sollicitée par la Région, au regard d'un retour de contrôle (obligation de vérifier le double quorum, même en consultation écrite)

 **VOTE : Validation à l'unanimité de la modification n°3 du règlement intérieur**

4) Point d'info : évaluation à mi-parcours

L'équipe technique TAM a réalisé une grille d'entretien pour échanger avec les membres du Coprog pour recueillir leur avis sur :

- Les comités de programmation
- Les comités d'audition
- Le processus LEADER
- L'animation
- La stratégie locale de développement
- Les projets sélectionnés
- La communication autour des appels à projets et des projets financés
- Le périmètre TAM et les thématiques régionales
- Les freins à la participation et les suggestions pour y remédier

A ce jour déjà 5 entretiens réalisés (collège public), un travail qui va se poursuivre dans les semaines à venir et élargi à l'ensemble du collège public et privé. Entretiens en présentiel ou par téléphone.

5) Calendrier

Prochains CoProg

- ☞ Un bouleversement à venir : les élections municipales !
- ☞ AAP 2025/26 : fermeture 31 octobre 2026 pour des opérations éligibles jusqu'au 30 avril 2027

- **Jeudi 2 juillet 2026 -à confirmer**

Organisation d'un CoProg « d'installation » : Validation nouvelle liste des membres, élection présidence et « formation d'accueil » : présentation du dispositif, fonctionnement des instances, + visite(s) de terrain en amont près d'Albertville

Cette réunion permettra de pouvoir organiser les comités d'audition dès septembre 2026 (car d'après le RI : participation d'au moins 4 membres du coprog en comité d'audition)

Date à caler ultérieurement :

- **Mi-octobre** : CoProg de sélection et de programmation
- **Mi-décembre** : Coprog de sélection et de programmation

A organiser en amont : comité d'auditions locaux mi-septembre et mi-novembre

Suivez l'actu LEADER TAM sur : <https://www.leader-tam.fr/actualites>

2) Passage en sélection des projets présentés en comités d'audition

☞ Pour rappel, les porteurs de projets ont été auditionnés auprès de **3 comités d'audition** :

- **Le 26 février 2026 à Albertville**
Entre 6 et 9 participants : 3 collège public, 2 collège privé + 7 experts thématiques
- **Le 26 février 2026 à Saint-Jean de Maurienne**
Entre 5 et 10 participants : 2 collège public, 2 collège privé, 6 experts
- **Le 23 février 2026 à Moûtiers**
5 participants : 3 collège public, 2 collège privé

A l'issue de ces réunions, les avis ont été compilés dans une note synthétique (cf. docs préparatoires)

Projet n°1

L'atelier de La Côte/ Cindie Fosse « Acquisition matériel de sellerie »

Réf. : AAP 1.2_2 « Soutenir les activités à fort impact social et/ou environnemental »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Tarentaise

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Communauté de communes Cœur de Tarentaise	Autofinancement	TOTAL
64 %	16 %	20 %	100 %
7 546,88 €	1 886,72 €	2 358,40 €	11 792 €

Ventilation :

- Machine à coudre : 11 792 € HT

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Pierre Anxionnaz**, Co-Président EVS La Ruchette (collège privé).

Avis général : Favorable

Points forts

- Un projet sur le fond qui répond pleinement aux enjeux de l'économie circulaire précisé dans l'appel à projet
- Une activité relativement innovante, il existe peu d'entreprises de sellerie sur TAM
- Un porteur de projet confiant, en double-activité en saison d'hiver qui lui permet de sécuriser ses apports financiers

Points de vigilance et recommandations

- Communiquer largement sur son existence qui reste à ce jour encore confidentielle. Les réparations peuvent potentiellement concerner beaucoup de monde : les particuliers mais également d'autres entreprises (restauration) et des collectivités

Retour synthétique par critères :

1. COHERENCE/ VALEUR AJOUTEE ET ARTICULATION par rapport à l'existant	Forte : il y a une réelle plus-value à mieux équiper et moderniser l'entreprise pour offrir au porteur de projet de meilleures conditions de travail, lui permettre de diversifier les objets réparés et rendre plus efficient le travail réalisé. A ce jour le porteur de projet refuse certains chantiers faute de matériel adapté ou en accepte certains mais son matériel en rend l'exécution difficile. Les membres du Comité d'audition l'ont interrogé sur la diversité des objets réparés, certains types de réparation requiert toutefois d'autres compétences ou habilitation comme pour la réparation des harnachements équestre et les toiles de parapente, confiés à des entreprises spécialisées.
2. APPROCHE PARTENARIALE, CONCERTATION	Projet porté par une entreprise : n'est pas concerné par ce critère. A noter toutefois que le cordonnier de Moutiers communique auprès de ces clients sur cette entreprise de sellerie. Un partenariat informel s'est créé entre ses deux entreprises.
3. INNOVATION	La machine elle-même n'est pas jugée innovante mais elle permet d'élargir les possibilités de réparations et d'accepter les pièces de grands volumes. Les membres du comité d'audition ont toutefois jugé innovant la proposition par une entreprise la réparation de nombreux type d'objets, au-delà de ce que propose les cordonniers.
4. PUBLIC CIBLE	Tous ceux qui souhaite faire réparer des objets avant d'envisager de les jeter : particuliers, entreprises (notamment dans le secteur de l'hôtellerie/restauration), collectivités
5. VIABILITE / FAISABILITE	L'activité a déjà 3 ans d'existence mais le porteur de projet continue sa double activité saisonnière pour s'assurer d'un apport financier suffisant. L'entreprise doit davantage se faire connaître pour répondre à un plus grand nombre de commande. Le porteur de projet va prochainement faire une demande auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour obtenir le titre « Artisan », les membres du CoProg ont jugé que cela était un gage d'un projet à long terme.
6. REPONSE AUX ENJEUX SPECIFIQUES de l'AAP	Répond pleinement aux objectifs de « Favoriser l'émergence et la pérennité des activités économiques, en particulier celles à fort impact social et environnemental en favorisant l'installation et la des structures relevant de l'économie circulaire »

Ce projet n'appelle pas de questions ou remarques particulières.

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 18 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote des membres du Coprog est individuel et sollicité pour 6 critères de sélection (cohérence, approche multi-partenariale et mise en réseau, innovation, public cible et viabilité/faissabilité, réponse aux enjeux de l'AAP)

La note finale est la somme des moyennes obtenues sur chacun de ces 6 critères, à laquelle s'ajoute la note proposée par l'équipe technique et validée par le comité de programmation (critère TEE et dimension territoriale).

👉 **Le dossier obtient la note de 79,5/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°2

Commune de Verrens-Arvey « Réhabilitation de la scierie Petel »

Réf. : AAP 2.1_2 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Arlysère

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Etat	PNR Massif des Bauges	Autofinancement	TOTAL (HT)
38 %	37 %	5 %	20 %	100 %
35 540,20 €	34 883 €	5 000 €	18 855,80 €	94 279 €

Détail des dépenses :

Mise en place nouvelle goulotte, tube de chute, reprise de maçonnerie pour calage du canal d'amené d'eau, rénovation du bâtiment (maçonnerie, pierre, charpente, bardage).

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Cédrik Valet**, chargé de mission au CAUE (collège privé).

Avis général : Favorable

Points forts

- Un site patrimonial emblématique, qui fait partie intégrante du paysage
- La remise en état du site donnera un exemple concret d'un pan de l'Histoire
- Le (seul) opérateur de la scierie a 80 ans et est disposé à partager son expérience
- Acquisition du site par la commune avec l'objectif de créer une association pour faire vivre le lieu (qques personnes déjà identifiées) et organiser mensuellement des découpes de bois.
- Transmission auprès des jeunes
- Fort potentiel touristique ; vient appuyer une identité du territoire en lien avec d'autres sites sur la commune et dans les environs

Points de vigilance et recommandations

- Intégrer la dimension ERP et mise en sécurité du public et des bénévoles pour permettre un accès sur et sous les planchers, circuit d'accès, cheminement
- Visite terrain et retour d'expériences de scieries remises en état et ouvertes au public
- Etendre réseaux d'acteurs locaux pour travaux et viviers bénévoles
- Fonction des dispositifs financiers : élaborer supports pédagogiques (papiers, audio, vidéo, numérique)

Retour synthétique par critères :

1. COHERENCE/ VALEUR AJOUTEE ET ARTICULATION par rapport à l'existant	Forte • Acte fort de préservation d'un marqueur du paysage de la commune. • La réhabilitation s'inscrit dans un circuit patrimonial : Verrens-Arvey (chapelle, sculpture) et au-delà (ex : taillanderie, Marthod). Volonté de préserver l'existant, faire revivre le lieu, connaître son histoire. • Transmission d'un savoir-faire et d'une Histoire. Enjeux avérés en termes de paysages et de savoirs. • Site visible dès l'entrée sur la Commune. Passage chemins de randonnées. • Volonté de créer une association. • La remise en état du lieu sera également l'occasion de promouvoir les métiers de la filière bois. • Coin pelouse, table, roue hydroélectrique adjacents à la scierie : potentiel espace d'accueil
2. APPROCHE PARTENARIALE, CONCERTATION	Bonne • A ce jour, concertation avec ancien propriétaire/opérateur de la scierie ; PNR Massif des Bauges. • Volonté d'associer ensuite FACIM et MDT Pays d'Albertville une fois les travaux finalisés pour promotion du lieu. • Suggestion du comité d'audition (entendue) : étendre le périmètre des acteurs pour REX, conseils et réalisation des travaux, vivier pour développer l'association : établissements scolaires (lycée du Grand Arc, EREA) ; scieries remises en état; écomusée du bois à Thônes, scieurs mobiles, groupement de sylviculteurs, etc.
3. INNOVATION	• Pas innovant, au sens « nouveauté ». • Mais il permettra d'assurer une transmission d'un savoir. • L'innovation pourrait se retrouver dans la mise en œuvre des travaux (en associant des écoles spécialisées dans la rénovation, le patrimoine) ou dans le développement de supports pédagogiques (mixte audio, vidéo, écrit)
4. PUBLIC CIBLE	Large • Habitants, scolaires, touristes. Communication prévue auprès des établissements scolaires du territoire et des structures accueillants jeunes et seniors. • Les « curieux » du patrimoine et/ou des métiers de la filière bois. Vocation à rayonner. • D'où la préconisation d'inclure l'aspect ERP dans les travaux de réhabilitation pour un accueil sécurisé
5. VIABILITE / FAISABILITE	• Aucun doute quant à la capacité de la commune à réaliser l'opération.
6. REPONSE AUX ENJEUX SPECIFIQUES de l'AAP	Répond parfaitement aux enjeux de : • Développement et promotion d'une offre patrimoniale pour tous • Partage de savoir-faire et de compétences.

Echanges avec la salle :

M. Raucaz, Maire de Verrens-Arvey, répond aux questions.

Comment visiter ce site ?

☞ Actuellement le bâtiment est ouvert mais il peut être dangereux : plancher très ancien, machines non sécurisées, ... Pour visiter ce bâtiment après sa réhabilitation il s'agira de réfléchir à une signalétique pour guider les visiteurs et surtout de les accompagner dans le cadre de visites organisées par l'association qui va être montée.

Il existe ce type de scierie patrimoine ouverte au public à Bellecombe-en-Bauges, les avez-vous contactés ?

☞ C'est prévu, ainsi qu'une scierie à Saint-Jean-de-la-Porte

La scierie de Bellecombe-en-Bauges a déjà réalisé des enregistrements des anciens opérateurs de la scierie il y a plusieurs dizaines d'années. Ils peuvent peut-être être valorisés pour expliquer le fonctionnement de la scierie Petel ?

☞ Ce n'est pas tout à fait le même type de fonctionnement ; il est prévu de procéder à des enregistrements de M. Petel pour garder la mémoire du site de Verrens Arvey.

VOTE : Notation du dossier

M. Christian Raucaz n'a pas pris part au vote et est sorti de la salle.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 17 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote des membres du Coprog est individuel et sollicité pour 6 critères de sélection (cohérence, approche multi-partenariale et mise en réseau, innovation, public cible et viabilité/faisabilité, réponse aux enjeux de l'AAP)

La note finale est la somme des moyennes obtenues sur chacun de ces 6 critères, à laquelle s'ajoute la note proposée par l'équipe technique et validée par le comité de programmation (critère TEE et dimension territoriale).

☞ **Le dossier obtient la note de 76,4/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°3

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise

« Création d'illustrations historiques et animation patrimoniale Tarentaise 26-27 »

Réf. : AAP 2.1_2 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Tarentaise

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Département de la Savoie	Autofinancement	TOTAL (HT)
58,5 %	21,5 %	20 %	100 %
8969,68 €	3322,80 €	3073,12 €	15365,60 €

Ventilation :

- Illustrations : 8 500 € HT
- Impressions : 220 € HT
- Personnel et frais annexes (150 h) : 6 645,60 € HT

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Claudine Gros**, Conseillère communautaire Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (collège public).

Avis général : Favorable

Points forts

- Cession des droits sur les illustrations déjà négociée pour réutilisation par les communes
- Innovant, intéressant : binôme artiste-paysagiste et scientifique. Belle mise en valeur de l'Histoire
- Comblent un manque sur connaissance des habitants de leur vallée et son histoire
- Une façon de rendre vivant le patrimoine et de donner à voir les évolutions.
- La période de comparaison (1730 vs 2026)
- Création et animations de contenus en plus des impressions
- Un rendu « nomade » : impression de différentes tailles, utilisation terrain et salle
- Point de départ pour étendre à d'autres thématiques et d'autres sites.
- Beau projet – peu coûteux

Points de vigilance et recommandations

- S'assurer que l'existence des illustrations, des conférences, etc.. sera bien transmise aux publics ciblés (écoles, habitants lambdas) pour qu'ils puissent effectivement en bénéficier

Retour synthétique par critères :

1. COHERENCE/ VALEUR AJOUTEE ET ARTICULATION par rapport à l'existant	Forte • Une sorte d'aboutissement d'une thèse initiée en 2022 qui porte sur les périodes médiévales et modernes. • Ciblera une période peu valorisée (1730s) : aujourd'hui, c'est surtout le patrimoine du 19^{ème}-20^{ème} siècle • Les illustrations permettront de rendre le travail de recherche et les Mappes sardes accessibles et compréhensibles à un plus grand nombre. • Chaque lieu ciblera un pan de l'histoire et une thématique différente. • Une approche artistique qui se base sur des données brutes, scientifiques. • Le projet permettra d'élargir la connaissance des habitants sur : à quoi ressemblait la vallée avant ? de visualiser les changements paysagers entre 1730 et aujourd'hui. • Mise en valeur d'éléments patrimoniaux peu ou pas valorisés. • Des temps d'animation pédagogiques sont prévus
2. APPROCHE PARTENARIALE, CONCERTATION	• Concertation avec communes et EPCI pour définir les sites • Les 3 principaux espaces culturels de la vallée ont été mobilisés dans la construction du projet (Centre Culturel Marius Hudry, Moûtiers ; Maison des Arts, Aime ; la Friche artistique et solidaire, Bourg-Saint-Maurice). Travaux en commun envisagés. • En prévision : Mobilisation des acteurs associatifs et privés du territoire pour construire les ateliers. • Associations patrimoniales locales sont bien identifiées. Le Chargé de mission dispose d'un bon réseau de contacts. • Conseils du comité audition : s'assurer que la communication arrive bien jusqu'aux publics visés.
3. INNOVATION	• Originalité du projet soulignée. Aucune illustration de ce type n'existe sur le territoire. • Les communes pressenties ne disposent pas de valorisation artistique ou photographique sur les lieux définis. • Prestataire sélectionné : artiste paysagiste. Travail en binôme avec Chargé Patrimoine APTV. • Tarentaise : seul territoire de Savoie à avoir la Mappe Sarde en 3D ? Ce projet serait l'occasion de la rendre accessible.
4. PUBLIC CIBLE	Large. • Scolaires (collèges, lycées), élus, grand public, associations patrimoniales locales, • Un des critères des choix des sites : facilité d'accès pour permettre l'accès à un plus grand nombre ; notamment aux scolaires + personnes peu mobiles
5. VIABILITE / FAISABILITE	Conditions de réussite réunies : Chargé de mission APTV Patrimoine et savoir-faire en poste ; prestataire identifié ; prêt à démarrer dès mars 2026 ; sites pré-identifiés.
6. REPONSE AUX ENJEUX SPECIFIQUES de l'AAP	Répond pleinement aux enjeux de : - Développement et promotion d'une offre culturelle et patrimoniale pour tous - Mise en place ou renforcement de services itinérants - Partage de savoir-faire et de compétence

Ce projet n'appelle pas de questions ou remarques particulières.

 **VOTE : Notation du dossier**

Mme Jocelyne Abondance n'a pas pris part au vote et est sortie de la salle.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 17 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote des membres du Coprog est individuel et sollicité pour 6 critères de sélection (cohérence, approche multi-partenariale et mise en réseau, innovation, public cible et viabilité/faisabilité, réponse aux enjeux de l'AAP)

La note finale est la somme des moyennes obtenues sur chacun de ces 6 critères, à laquelle s'ajoute la note proposée par l'équipe technique et validée par le comité de programmation (critère TEE et dimension territoriale).

 **Le dossier obtient la note de 71,8/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°4

Association Le Colporteur « 37ième salon du livre d'Hermillon - La musique »

Réf. : AAP 2.1_2 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Maurienne

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

	Montant HT €	%
FEADER (LEADER)	17 520 €	31,5 %
Région	2 500 €	4,5 %
Département	500 €	0,9 %
La Tour en Maurienne	14 000 €	25,1 %
Villargondran	800	1,5 %
EPCI	2 000 €	3,6 %
Conseil Savoie Mont Blanc	12 000 €	21,5 %
Autofinancement	5 615,85 €	10 %
Mécénat	800 €	1,4 %
Total	55 735,82 €	100 %

Ventilation :

- Concerts/spectacles/animations : 10 287 €
- Droits d'auteurs : 9 850 €
- Communication : 4 320 €
- Logistiques d'accueil : 6 134,3 €
- Frais généraux : 1 600 €
- (assurances, gardiennage)
- Poste de chargée de missions : 23 134,5 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Hervé Genon**, Président de la communauté de communes Porte de Maurienne (collège public).

Avis général : Favorable

Points forts

- La mise en réseau et l'animation de 157 bibliothèques de villages en Savoie et Haute Savoie
- Des propositions nouvelles qui seraient possibles grâce au financement du LEADER : un auteur de renommée en tête d'affiche, des concerts et des animations
- Le choix d'associer 2 pratiques artistiques pour mélanger les publics et faire du salon littéraire un événement plus festif et rassembleur
- Le maillage avec les acteurs à l'échelle de la communauté de communes et au-delà.

Points de vigilance et recommandations

- Renforcer la communication sur les particularités du prix littéraire « Roseline Perrier » : un des rares prix décerné par les lecteurs
- L'association envisage une exposition d'instruments de musique : se rapprocher de l'EEA Maurienne pour que ces instruments puissent être essayés, touchés. Travail avec les dumistes à envisager ?
- La Maurienne a des harmonies dynamiques et volontaires : ne pas hésiter à les contacter

Retour synthétique par critères :

1. COHERENCE/ VALEUR AJOUTEE ET ARTICULATION par rapport à l'existant	Un événement unique en Maurienne , avec une thématique inédite et un événement qui se veut plus festif que les autres éditions . Le prix des lecteurs : Rosine Perrier : 5000 participants en Savoie et Haute Savoie . Une occasion unique (et attendue) de rencontrer les auteurs qu'on a lu et aimé et pour les auteurs de rencontrer leurs lecteurs. Volonté de « désacraliser » la littérature Un effet « papillon » : encourage les bibliothèques à organiser des rencontres d'auteurs, et les auteurs à s'installer dans les Savoie.
2. APPROCHE PARTENARIALE, CONCERTATION	Plurielle qui fait partie de l'ADN de l'organisation du Salon et des activités reliées : 157 bibliothèques 73/74, écoles primaires, collège et Lycée de St Jean de Maurienne, librairies, partenaires financiers publics et privés Partenariat élargie avec l'EEA Maurienne pour cette édition.
3. INNOVATION	Hybridation thématique : Rupture avec le format classique par la fusion Livre et Musique , attirant un public de mélomanes et d'élèves de l' Etablissement d'Enseignement Artistique Maurienne via vers la lecture et inversement.
4. PUBLIC CIBLE	Tout public : lecteurs aguerris ou néophyte, famille, mélomanes, scolaires
5. VIABILITE / FAISABILITE	Aucun doute sur la faisabilité de l'événement au regard de l'antériorité de l'association.
6. REPONSE AUX ENJEUX SPECIFIQUES de l'AAP	Répond à l'enjeu de développement et promotion d'une offre culturelle pour tous : permet d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants, d'inclure et de toucher un large public et favorise la mixité sociale par sa gratuité.

Echanges avec la salle :

Des prix sont-ils remis chaque année ?

☞ Oui, la valeur du prix est d'environ 1000 €

Combien d'éditions ont déjà été organisées pour ce salon du livre ?

☞ Il s'agira de la 37^{ème} édition

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 18 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote des membres du Coprog est individuel et sollicité pour 6 critères de sélection (cohérence, approche multi-partenaire et mise en réseau, innovation, public cible et viabilité/faisabilité, réponse aux enjeux de l'AAP)

La note finale est la somme des moyennes obtenues sur chacun de ces 6 critères, à laquelle s'ajoute la note proposée par l'équipe technique et validée par le comité de programmation (critère TEE et dimension territoriale).

☞ **Le dossier obtient la note de 82,7/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°5

Commune d'Aussois

« Festival Camp de Base 2026 : terre vivante au cœur de nos montagnes »

Réf. : AAP 2.1_2 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

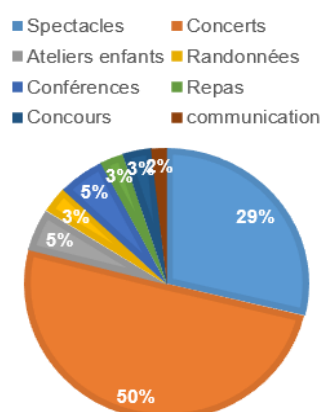
Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Maurienne

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL
80 %	20 %	100 %
12 122 €	3 031 €	15 153 €

Ventilation :



L'avis du comité d'audition est rapporté par **Hervé Genon**, Président de la communauté de communes Porte de Maurienne (collège public).

Avis général : Favorable

Points forts

- L'écologie abordée au travers de plusieurs démarches pour croiser les publics et toucher un maximum de monde : scientifique, sportive, culturelle
- Un évènement de taille humaine géré par la commune avec sobriété : logement et repas chez l'habitant
- Evènement qui participe à la vitalité de la commune et qui implique des habitants toute l'année pour l'organisation
- Un rayonnement sur la Haute Maurienne Vanoise

Points de vigilance et recommandations

- Un évènement qui ne présente pas d'innovation particulière par rapport aux programmations précédentes
- Questionnement sur l'effet levier des fonds LEADER autres que de compenser la hausse des coûts de cessions des spectacles et concerts
- Le comité encourage la commune à diversifier le plan de financement avec du mécénat privé

Retour synthétique par critères :

1. COHERENCE/ VALEUR AJOUTEE ET ARTICULATION par rapport à l'existant	Ce festival aborde les enjeux liés au milieu naturel montagnard avec des entrées plurielles : sport, culture et patrimoine, ateliers jeunes publics pour favoriser la mixité des publics et intéresser un panel de personnes qui ne se seraient pas intéressés spontanément par la thématique.
2. APPROCHE PARTENARIALE, CONCERTATION	Un portage communal qui mobilise une dizaine de bénévoles ainsi que des partenaires qui prennent part à l'événement : Parc National de la Vanoise, l'office de tourisme.
3. INNOVATION	Aucune innovation observée par rapport à la programmation des années précédentes.
4. PUBLIC CIBLE	Evénement gratuit. Excepté pour les ateliers enfants. Tout public présent en saison estivale : locaux et visiteurs, sportifs, famille, jeunes publics, jeunes.
5. VIABILITE / FAISABILITE	Aucun doute quant à la capacité de la commune à réaliser l'opération : 57ième édition + nouvel élan depuis 4 ans avec la nouvelle identité
6. REPONSE AUX ENJEUX SPECIFIQUES de l'AAP	Le projet répond à l'enjeu « développer et promouvoir une offre culturelle et patrimoniale pour tous » : il permet de toucher un large public et favorise la mixité sociale par sa gratuité.

Echanges avec la salle :

Ce festival n'est-il pas avant tout organisé pour proposer une animation l'été à destination du public touristique ?

☞ Il a vocation à toucher à la fois les touristes et les habitants de la vallée

Quelle implication de l'office du tourisme ?

☞ L'OT fait la promotion de l'événement mais n'apporte pas de financements directs.

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 18 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote des membres du Coprog est individuel et sollicité pour 6 critères de sélection (cohérence, approche multi-partenariale et mise en réseau, innovation, public cible et viabilité/faissabilité, réponse aux enjeux de l'AAP)

La note finale est la somme des moyennes obtenues sur chacun de ces 6 critères, à laquelle s'ajoute la note proposée par l'équipe technique et validée par le comité de programmation (critère TEE et dimension territoriale).

☞ **Le dossier obtient la note de 61,8/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°6

SPAD-Groupe AART

« Vers une inclusion active des personnes en situation de dépendance et/ou handicap sur le territoire d'Arlyère »

Réf. : AAP 2.1_2 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Arlyère

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Département Savoie (Dispositif Personnes âgées ou Crédits spécifiques UE)	Autofinancement	TOTAL (HT)
64 %	16 %	20 %	100 %
28 772,80 €	7 193,20 €	8 991,51 €	44 957,51€

Ventilation :

- Véhicule adapté PMR (6-9 places) : 44 957,51 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Christian Raucaz**, Vice-président communauté d'agglomération Arlyère (collège public)

Avis général : Favorable

Points forts

- Va au-delà de l'aide « classique » assistance à domicile: permettra aux bénéficiaires SPAD de participer à des activités, favoriser le lien social ; briser la solitude
- Permettra une grande souplesse, réactivité (horaires, organisation)
- Articulation/prise en charge globale : habillage - transport – activité – transport – réinstallation à domicile
- Objectif non lucratif, adossé à un projet social
- Petit véhicule permettant de faire des rotations sur petites distances et permet de proposer le poste de chauffeur à un salarié interne « en réaménagement de poste »

Points de vigilance et recommandations

- Anticiper les critères de sélection (6-7 places dispo versus 50 personnes éligibles)
- Construire le programme des sorties avec les acteurs du territoire (ex : Maison des jeux, acteurs culturels)
- Suivre le taux d'utilisation du véhicule pour décider d'élargir le service hors SPAD
- Renforcer communication et partenariat avec autres services d'aides à domicile du territoire

Retour synthétique par critères :

1. COHERENCE/ VALEUR AJOUTEE ET ARTICULATION par rapport à l'existant	• Apporter une solution aux bénéficiaires du SPAD qui ne peuvent se rendre aux activités de SPAD ou événements sur le territoire (ou plus loin) faute de moyens de locomotion. • Un service en plus, qui s'articule aide à domicile « classique » : préparation avant départ, transport AR + aide au retour à domicile après l'animation. • Vient en complémentarité des offres de transports solidaires (saturées).
2. APPROCHE PARTENARIALE, CONCERTATION	• Découle des remontées des bénéficiaires du SPAD et des auxiliaires de vie. • Contacts pris avec associations de transports solidaires du secteur pour vérifier que le transport proposé ne ferait pas doublon. Conditions d'éligibilité spécifiques des associations de transports solidaires : âges, n'interviennent que sur certains créneaux horaires et périmètres définis. • Le SPAD prévoit d'établir un programme saisonnier. Le comité d'audition suggère de construire ce planning en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs locaux, pour favoriser les sorties de proximité ; et de multiplier ainsi les rotations et nombre de bénéficiaires.
3. INNOVATION	• L'innovation réside dans le fait que l'acquisition d'un véhicule aménagé permet à un bénéficiaire SPAD d'avoir une continuité dans l'aide à domicile avant-après et le transport AR vers l'activité.
4. PUBLIC CIBLE	• Inclusion des personnes des personnes à mobilité réduite • Dans un 1er temps : bénéficiaires du SPAD (personnes âgées et personnes en situation de handicap) n'ayant pas de moyen de locomotion pour se rendre aux activités. 50aine de bénéficiaires • Possibilité d'ouverture à d'autres services d'aide à domicile en fonction du suivi du taux d'utilisation
5. VIABILITE / FAISABILITE	• Véhicule prêt à être livré. Chauffeur identifié en interne et les idées de « où sortir » ne manquent pas. • La diversité des projets portés par le SPAD en sus de l'aide à domicile peut interroger (organisation d'activités, animation habitat inclusif, développement d'un service de conciergerie ; et ce nouveau projet de transport des bénéficiaires vers des activités). Mais le faible turn-over de personnel témoigne de la solidité de la structure.
6. REPONSE AUX ENJEUX SPECIFIQUES de l'AAP	Répond aux enjeux de : • accompagnement des personnes pour le maintien à domicile, de développement des services sociaux et sanitaires, d'assistance des aidants • renforcement de la vie sociale, du mieux vivre ensemble • renforcement de services itinérants • inclusion

Echanges avec la salle :

Quels sont les besoins des personnes qui bénéficient du SPAD ? N'ont-elles pas aussi besoin d'être accompagnées dans leurs déplacements chez le médecin ? Pour faire des courses ?

☞ Le service proposé est plutôt orienté pour aider les bénéficiaires à se rendre à des activités organisées par le SPAD, les week-ends, en soirée, dans l'optique de maintenir du lien social. Pour les déplacements « santé » et « courses », il existe déjà des offres de transport solidaire sur Arlysère. Mais celles-ci sont actuellement saturées et/ou les horaires, en journée et hors week-end ne correspondent pas au calendrier des activités du SPAD. Le projet proposé est donc une offre de service complémentaire.

Comment est dimensionné le service en termes de moyen humain, y-a-t-il un seul chauffeur ?

☞ Oui mais il est prévu un chauffeur remplaçant en cas d'absence du chauffeur « principal ».

Le véhicule peut prendre en charge 6 à 7 personnes pour les accompagner à un concert par exemple ; au-delà du chauffeur, est-ce qu'il y a suffisamment d'auxiliaires de vie pour aider le déplacement des personnes à mobilité réduite dans la suite de leur trajet ?

☞ Apparemment oui, les auxiliaires de vie sont une soixantaine. Faible turn-over.

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 18 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote des membres du Coprog est individuel et sollicité pour 6 critères de sélection (cohérence, approche multi-partenariale et mise en réseau, innovation, public cible et viabilité/faisabilité, réponse aux enjeux de l'AAP). La note finale est la somme des moyennes obtenues sur chacun de ces 6 critères, à laquelle s'ajoute la note proposée par l'équipe technique et validée par le comité de programmation (critère TEE et dimension territoriale).

☞ **Le dossier obtient la note de 76,2/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°7

Commune de Cevins

« Promouvoir le vignoble millénaire des Ardoisières de Cevins, un travail de mémoire pour les générations futures »

Réf. : AAP 3.1_2 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Arlysère

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
80 %	20 %	100 %
19 046.40 €	4 761.60 €	23 808 €

Ventilation :

- Restauration murs : 13 220 € HT
- Défrichage : 8 232 € HT
- Conduite de groupe : 1 200 € HT
- Conception graphique dépliant : 1 156 € HT
- + au moins 50 h d'accompagnement « internalisées »

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Ludovic Bertagnolo**, Directeur de la Maison du Tourisme du Pays d'Albertville (collège privé).

Avis général : Favorable

Points forts

- Lieu emblématique : seul vignoble encore opérationnel en Basse Tarentaise. Biodynamie, sans mécanisation
- Implanté près de la RN90 : très visible. Maillon patrimonial
- Travail de valorisation et conception des supports avec l'école sur la base de données visuelle, orale et écrite
- Faire parler du territoire par les enfants
- Un projet de sensibilisation, patrimonial, de transmission aux jeunes générations
- S'appuie sur une expérience réussie de conception du parcours d'orientation de la Commune avec école et collège
- En complément de la prestation conduite de groupe : fort investissement en temps du professeur-AMM

Points de vigilance et recommandations

- Défrichage et restauration des murs incombent à la Commune (selon Convention Groupement Foncier Viticole - Exploitant – Commune) : Quid de la pérennité? dépendance aux subventions.
- Estimer le nombre d'heures qui seront internalisées pour l'animation du processus de co-construction avec les élèves (> 50 heures, non présentées à LEADER, complexité administrative]

Retour synthétique par critères :

1. COHERENCE/ VALEUR AJOUTEE ET ARTICULATION par rapport à l'existant	• Volet « restauration-entretien du vignoble » + « volet pédagogique » permettant de répondre aux questions que peuvent se poser habitants et visiteurs sur le vignoble : Histoire et fonctionnement actuel du vignoble. • Faire connaître pour mieux préserver • Articulations avec autres sites patrimoniaux de la commune (château du Chagny, sanctuaire Notre Dame des Neiges, chemin de croix et oratoire, ancienne ardoisière • La plus-value réside dans l'approche retenue avec les scolaires : les associer à l'identification des informations qu'ils veulent faire connaître • Continuité du Parcours Course d'Orientation. Focus sur le vignoble avec approche différente (jeux, énigmes ?). • Thèse sur le vignoble de Cevins + infos sur web de la Commune. Mais le travail avec les enfants permettra de dégager une information accessible à tous
2. APPROCHE PARTENARIALE, CONCERTATION	• Projet développé par Commune, GFV, exploitant et école (pour le volet pédagogique). • La mise en valeur du site avec la Maison du Tourisme du Pays d'Albertville a commencé en 2024. • MDT également associée à ce projet • Le parcours pourra être digitalisé sur l'appli Trace Alpine permettant ainsi de proposer plusieurs types de supports en fonction des appétences des visiteurs (dépliants, version numérique, etc.) • Guides conférenciers FACIM, établissements scolaires de St Paul également associés.
3. INNOVATION	Co-construction du circuit et support pédagogique : un travail avec les élèves ; mêlant observations terrain, recherche documentaire, recueil de témoignages auprès des « anciens » et opérateurs actuels.
4. PUBLIC CIBLE	Large. • Habitants et élèves de Cevins et communes environnantes. Touristes de passage ; et habitants Tarentaise empruntant régulièrement la RN90. « Exploitant » agricole. • Quand finalisé, pourra entrer dans le catalogue des animations proposées aux scolaires du territoire Arlysère – et bénéficier ainsi à d'autres établissements scolaires.
5. VIABILITE / FAISABILITE	• Aucun doute quant à la réalisation de l'action (travaux de réhabilitation + animation / conception d'outils). • La Commune a utilisé une technique semblable pour la conception du parcours course d'orientation. La personne alors en charge du pilotage du volet pédagogique est la même sur ce nouveau projet.
6. REPONSE AUX ENJEUX SPECIFIQUES de l'AAP	Répond à des enjeux de l'AAP 3.1_2 et 2.1_2 : - valorisation des paysages, sauvegarde du patrimoine naturel - amélioration de la connaissance et conciliation des usages, prévention des conflits - développement et promotion offre patrimoniale - partage de savoir-faire et de compétences

Echanges avec la salle :

La majorité des financements sont dédiés à l'entretien des murs, le défrichage des vignes et peu pour la valorisation de ce patrimoine, voire l'accueil du public, a minima des bancs ?

☞ Pour l'accueil du public il y a des places de stationnement à proximité du vignoble. Il n'est en effet pas prévu d'aménagements avec des bancs car il s'agit d'un lieu où on circule avant tout. (Compléments post-coprog : 4-5 tables sont déjà installées près et dans l'enceinte du vignoble)
Concernant l'accueil des groupes, le montant est faible parce qu'il internalisé et que les heures prévues n'ont pas été présentées dans cette demande d'aide.

Les ruines du château situé sur le même espace feront-elles aussi l'objet d'un défrichage ?

☞ Non, il n'est prévu que de défricher et d'entretenir la partie de vignoble actuellement exploitée.

Le défrichage prévu permettra-t-il une extension du vignoble ?

☞ Non ce n'est pas prévu.

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 18 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote des membres du Coprog est individuel et sollicité pour 6 critères de sélection (cohérence, approche multi-partenaire et mise en réseau, innovation, public cible et viabilité/faissabilité, réponse aux enjeux de l'AAP)

La note finale est la somme des moyennes obtenues sur chacun de ces 6 critères, à laquelle s'ajoute la note proposée par l'équipe technique et validée par le comité de programmation (critère TEE et dimension territoriale).

☞ **Le dossier obtient la note de 73,7/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°8

Communauté de communes des Versants d'Aime « Inventaire des espèces exotiques envahissantes »

Réf. : AAP 3.1_2 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Tarentaise

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
80 %	20 %	100 %
13 200 €	3300 €	16 500 €

Ventilation :

- Inventaire et plan d'actions : 15 000 € HT
- Actions de sensibilisation : 1 500 € HT

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Jocelyne Abondance**, Vice-Présidente APTV et présidente du GAL.

Avis général : Favorable

Points forts

- Une action pleinement favorable à la biodiversité
- Une prise de conscience du besoin indispensable de stopper la prolifération des plantes exotiques envahissantes
- La collectivité va alerter, sensibiliser le plus grand nombre

Points de vigilance et recommandations

- La réalisation d'un inventaire et la rédaction d'un programme d'actions sont utiles mais si chacun s'en empare bien et se donne les moyens (humains, financiers) pour agir : concrètement quelle suite sera donné à cet inventaire ?
- Un public cible semble oublié : nécessité de bien associer la profession et les organismes agricoles : certaines plantes (bunias) se répandent prioritairement dans les prés de fauche et les pâtures et à terme pourront poser problème pour le Beaufort notamment (autonomie fourragère ? Image négative de prairies avec une perte importante de diversité floristique ? ...

Retour synthétique par critères :

1. COHERENCE/ VALEUR AJOUTEE ET ARTICULATION par rapport à l'existant	A ce jour l'EPCI n'est pas « outillée » sur ce sujet. Avoir un inventaire détaillé et cartographié permettra d'émettre des préconisations de gestion adaptées et ciblées : espèces à traiter, modalités de traitement, priorisation.
2. APPROCHE PARTENARIALE, CONCERTATION	La concertation avec les acteurs du territoire se fera dès la phase de recueil des données avec des prises de contact auprès des 4 communes du territoire ainsi que des experts (Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie, ONF, etc.). Une phase de sensibilisation est également prévue de manière à présenter l'inventaire et les modalités de gestion.
3. INNOVATION	La communauté de communes Val Vanoise a déjà porté ce type de travaux. Toutefois la démarche reste innovante à l'échelle de la Tarentaise et pour les Versants d'Aime.
4. PUBLIC CIBLE	Avant tout les collectivités : élus, chargés de projets transition, services techniques des communes et communautés de communes en lien avec la gestion des équipements et notamment des espaces verts, des routes, les services GEMAPI de l'APTV en lien avec la gestion des cours d'eau. Le « grand public » est également ciblé, pour une connaissance globale de la problématique. Les membres du comité d'audition soulignent l'importance d'impliquer également la profession agricole, particulièrement concernés par la propagation des plantes invasives dans leur prés de fauche et pâture. En lien avec les organismes tels que la Chambre d'Agriculture et le GEDA.
5. VIABILITE / FAISABILITE	La communauté de communes des versants d'Aime offre toutes les garanties de mener ce projet à terme : autofinancement, avance de trésorerie et une personne dédiée pour suivre le projet : Céline Roux-Vollon, chargée des transitions du territoire
6. REPONSE AUX ENJEUX SPECIFIQUES de l'AAP	Répond pleinement à l'objectif opérationnel de « Valoriser la biodiversité et sauvegarder les patrimoine naturel »

Echanges avec la salle :

Qui va effectuer ce travail ?

☞ Un bureau d'étude spécialisé (naturalistes) suivi par la chargée de mission « transitions » de la COVA.

Le conservatoire d'Espaces naturels de Savoie sera-t-il impliqué ?

☞ Il ne réalisera pas l'inventaire mais il fera partie des partenaires associés, notamment pour la phase de recueil de données.

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 18 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote des membres du Coprog est individuel et sollicité pour 6 critères de sélection (cohérence, approche multi-partenariale et mise en réseau, innovation, public cible et viabilité/faisabilité, réponse aux enjeux de l'AAP)

La note finale est la somme des moyennes obtenues sur chacun de ces 6 critères, à laquelle s'ajoute la note proposée par l'équipe technique et validée par le comité de programmation (critère TEE et dimension territoriale).

☞ **Le dossier obtient la note de 69,4/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°9

Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise « Mission conciliation des usages : partage des espaces entre tourisme et agriculture »

Réf. : AAP 3.1_2 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Maurienne

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

LEADER (FEADER)	Autofinancement	TOTAL
41 %	59%	100 %
25 000 €	35 430,65 €	60 430,66 €

Ventilation :

- 11 mois de frais de salaire + couts indirects structure et frais de déplacement : 60 430,66 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Marie-France Rancurel**, conseillère communautaire Communauté de Commune Canton de la Chambre (collège public)

Avis général : Favorable

Points forts

- Tous les partenaires présents le jour de l'audition : SEA 73, Département de la Savoie, Parc National de la Vanoise, Groupement Agricole de Haute Maurienne Vanoise, élus du département et de la CC
- Un projet muri, issu d'une réflexion collective, qui bénéficie de l'adhésion et du soutien de toutes les parties prenantes
- L'objectif est de tester une réponse à des limites identifiées et partagées par l'ensemble du réseau d'acteurs à l'échelle de la Savoie
- Une expérimentation locale qui vise l'articulation et la mise en œuvre concrète et fine de mesures déployées à plus grandes échelles
- Le souhait d'en tirer un enseignement et une méthodologie pour tous les espaces concernés
- L'expérimentation est conditionnée à l'obtention de l'aide du programme LEADER

Points de vigilance et recommandations

- Aucun identifié lors du comité sur le projet en lui-même
- Questionnement général pour tout expérimentation : quelle pérennisation du fonctionnement au de la de la période de test ?

Retour synthétique par critères :

1. COHERENCE/ VALEUR AJOUTEE ET ARTICULATION par rapport à l'existant	Un dispositif de synergie unique en Savoie. Une méthodologie de projet construite, articulée et claire. La plus-value principale est de démultiplier les effets des actions de cohabitation déjà engagées aux diverses échelles et de faire un lien cohérent entre : → acteurs de terrain tous secteurs confondus et sur l'ensemble du territoire de la CCHMV, → promoteurs d'APN notamment des préconisations départementales : travaux de la CDESI et des réseaux agro pastoraux, etc. → SEA73 et PNV : relais informations, sensibilisation toute l'année, gestion des incidents Le CD73 est en attente d'un retour d'expérience pour le traduire en « méthode » à transmettre à d'autres territoires.
2. APPROCHE PARTENARIALE, CONCERTATION	Plurielle et certaine car mise en place pour la construction de ce dispositif avec : le Département, la SEA 73, le Parc National de la Vanoise et Le GIDA. Seront intégrés : le SPM (animation PPT + tourisme digital pour la communication)
3. INNOVATION	Totale Il s'agit d'une expérimentation suivie de près par les acteurs « supra » qui y voit l'opportunité d'avoir un territoire pilote avec une expérimentation qui pourra déboucher sur une méthode à répliquer .
4. PUBLIC CIBLE	Tout public usager des espaces naturelles et agricoles, gestionnaires de ces espaces.
5. VIABILITE / FAISABILITE	Aucun doute quant à la capacité de la communauté de communes à réaliser l'opération.
6. REPONSE AUX ENJEUX SPECIFIQUES de l'AAP	Le projet répond aux enjeux de : - la conciliation des usages, la prévention des conflits d'usage qui vise une cohabitation apaisée des usagers, - la valorisation, la sauvegarde de la biodiversité, des paysages, du patrimoine naturel

Echanges avec la salle :

La MSA fait-elle partie des partenaires associés ? Dans le cadre des problématiques de santé, notamment sur le stress que peut engendrer une communication non apaisée avec les autres usagers de la montagne, la MSA peut avoir des éléments intéressants à fournir au médiateur.

☞ Ce n'était pas prévu initialement mais la suggestion sera transmise au porteur de projet.

Il est évoqué une embauche sur 3 ans mais LEADER ne pourra financer que la 1^{ère} année. Comment la CCHMV envisage la suite ?

☞ A ce jour, dans un contexte de fin de mandat, les élus ne souhaitent pas lancer une embauche sans l'assurance d'une aide sur une 1^{ère} année d'expérimentation. Si celle-ci permet de démontrer la plus-value du poste, il est envisageable que les nouveaux élus valident le financement en propre des 2 années suivantes.

L'agent qui assurera cette mission est-il déjà en place ?

☞ Non, une fiche de poste a été rédigée pour nouvelle embauche sur un CDD d'1 an dans un premier temps. Si le CoProg de ce soir valide la sélection de ce dossier.

Concrètement quelle ligne de partage entre les actions portées par la SEA73 et celles qui seront portées par cet agent de la CCHMV ?

☞ Sur « MapPatou », la SEA renseigne globalement les alpages qui possèdent des chiens de protection de troupeaux. Le travail du médiateur pastoral de la CCHMV sera plus fin, en affinant le déplacement des chiens par quartier d'alpage tout au long de la saison d'estive. Concernant les suivis morsures, ce sera le référent local. Globalement il centralisera et coordonnera les actions sur le terrain pour une plus grande proximité et un travail plus fin.

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 18 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote des membres du Coprog est individuel et sollicité pour 6 critères de sélection (cohérence, approche multi-partenariale et mise en réseau, innovation, public cible et viabilité/faisabilité, réponse aux enjeux de l'AAP). La note finale est la somme des moyennes obtenues sur chacun de ces 6 critères, à laquelle s'ajoute la note proposée par l'équipe technique et validée par le comité de programmation (critère TEE et dimension territoriale).

☞ **Le dossier obtient la note de 67,3/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

3) Programmation

SCIC Antropia - Animation sociale, culturelle et solidaire

Montant d'opération présenté : 71 016,66 € HT

Assiette retenue : 60 000 € HT

FEADER (LEADER)	CD73	Autofinancement	TOTAL (HT)
41,6 %	35 %	23,3 %	100 %
25 000 €	21 000 €	14 000 €	60 000 €

Tout le monde prend part au vote

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

SEA73 - Animation et médiation pour faciliter le multi-usage sur les espaces pastoraux

Montant d'opération présenté : 23 190,56 € HT

Assiette retenue : 23 190,56 € HT

FEADER (LEADER)	CD73	Autofinancement	TOTAL (HT)
70 %	20 %	10 %	100 %
16 233,39 €	4 638,11 €	2 319,06 €	23 190,56 €

Tout le monde prend part au vote

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Communauté d'agglomération Arlysère - Animation/ gestion LEADER 2026

Montant d'opération présenté : 39 554,61 € HT

Assiette retenue : 39 554,61 € HT

FEADER (LEADER)	CD73	Autofinancement	TOTAL (HT)
50 %	30 %	20 %	100 %
19 777,31 €	11 866,38 €	7 910,92 €	39 554,61 €

M. Christian Raucaz ne prend pas part au vote

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Syndicat du Pays de Maurienne - Animation/ gestion LEADER 2026

Montant d'opération présenté : 39 554,61 € HT

Assiette retenue : 39 554,61 € HT

FEADER (LEADER)	CD73	Autofinancement	TOTAL (HT)
50 %	30 %	20 %	100 %
19 777,31 €	11 866,38 €	7 910,92 €	39 554,61€

M. Hervé Genon ne prend pas part au vote

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise - Animation/ gestion LEADER 2026

Montant d'opération présenté : 52 766,06 € HT

Assiette retenue : 52 766,06 € HT

FEADER (LEADER)	CD73	Autofinancement	TOTAL (HT)
50 %	30 %	20 %	100 %
26383,03 €	15 829, 81 €	10553,22 €	52 766,06 €

Jocelyne Abondance ne prend pas part au vote

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise - Coordination du projet de transition des mobilités

Montant d'opération présenté : 31 012,80 € HT

Assiette retenue : 31 012,80 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
80 %	20 %	100 %
24 810,24 €	6 202,56 €	31 012,80 €

Jocelyne Abondance ne prend pas part au vote

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Commune de Villaroger - Rénovation maison de la réserve

Montant d'opération présenté : 54 000 € HT

Assiette retenue : 54 000 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
74,1 %	25,9 %	100 %
40 000 €	14 000 €	54 000 €

Tout le monde prend part au vote

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

OT Cœur de Maurienne Arvan – Déployer un tourisme diversifié, inclusif, au parcours visiteur facilité

Montant d'opération présenté : 124 885 € HT
Assiette retenue : 100 000 € HT

FEADER (LEADER)	CD73 (CT Maurienne)	FAST	Auto-financement	TOTAL (HT)
35%	25%	20%	20%	100%
35 023 €	24 977 €	20 000 €	20 000 €	100 000 €

Tout le monde prend part au vote

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Communauté de communes Maurienne Galibier – Animation du projet Transition Ecologique Maurienne Galibier 2026

Montant d'opération présenté : 65 924,35 € HT
Assiette retenue : 60 000 € HT

FEADER (LEADER)	autofinancement	TOTAL (HT)
42%	58%	100%
25 000 €	35 000 €	60 000 €

Tout le monde prend part au vote

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Commune de Jarrier – Construction d'une halle de village

Montant d'opération présenté : 180 891,62 € HT
Assiette retenue : 100 000 € HT

FEADER (LEADER)	FDEC	FAST	autofinancement	TOTAL (HT)
30%	40%	10%	20%	100%
30 000 €	40 000	10 000 €	20 000 €	100 000 €

Tout le monde prend part au vote

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Décapadiot – Festival Décapadiot 5^{ème} édition

Montant d'opération présenté : 99 538,67 € HT
Assiette retenue : 60 000 € HT

FEADER (LEADER)	42%	25 000 €
CD73	3,5%	2 142,85 €
CC Porte de Maurienne	7%	4 000 €
Commune de Val d'Arc	7%	4 000 €
Commune de St Georges d'Hurtières	0,3%	200 €
Commune d'Aiton	0,4%	250 €
Commune d'Argentine	0,8%	500 €
Autofinancement	39%	23 907,15 €
Total (HT)	100%	60 000 €

Tout le monde prend part au vote

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Association d'animation du Beaufortain - L'innovation ludique au service du territoire et FestiJeux 2026

Montant d'opération présenté : 69 826,32 € HT
Assiette retenue : 69 826,32 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement (*)	CD73	Hauteluce	Beaufort	Villard sur Doron	Queige	Marque Beaufortain	TOTAL (HT)
55,65%	20%	5,73%	2,86%	2,86%	2,86%	2,86%	7,16%	100%
38 860,74€	13965,58 €	4000 €	2000 €	2000 €	2000 €	2000 €	5000 €	69 826,32 €

Tout le monde prend part au vote

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Comité des Saints-Smoniens - Construction d'un espace d'animation couvert, aménagement et équipement

Montant d'opération présenté : 106 318, 96 € HT
Assiette retenue : 100 000 € HT

FEADER (LEADER)	CD 73 (Budget Citoyen)	Région AuRA (FIVAL)	Auto-financement	TOTAL (HT)
28%	50%	12%	10%	100 %
28 000 €	50 000 €	12 000 €	10 000 €	100 000 €

Tout le monde prend part au vote

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Atelier de la Côte Cindie Fosse – Acquisition matériel de sellerie

Montant d'opération présenté : 11 792 € HT
Assiette retenue : 11 792 € HT

FEADER (LEADER)	Communauté de communes Cœur de Tarentaise	Autofinancement	TOTAL
64 %	16 %	20 %	100 %
7 546,88 €	1 886,72 €	2 358,40 €	11 792,00 €

Tout le monde prend part au vote.

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Communauté de communes des Versants d'Aime - Inventaire des espèces exotiques envahissantes

Montant d'opération présenté : 16 500 € HT

Assiette retenue : 16 500 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL
80 %	20 %	100 %
13 200 €	3300 €	16 500 €

Tout le monde prend part au vote.

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Après sollicitation des membres du COPROG, aucun financement autre que ceux figurant dans les plans de financement des dossiers programmés n'a été identifié.

Remerciements

Les élections municipales de mars vont remettre à jour la liste des membres du collège public du comité de programmation LEADER « TAM ».

Un mot de remerciement a été adressé aux élus par les voix de quelques représentants du collège privé, Ludovic Bertagnolo et Mathieu Jay.

Il a été souligné la qualité du travail collaboratif, entre élus et société civile, pour faire avancer les projets présentés sur le territoire.

Jocelyne Abondance remercie également l'équipe technique et Marine Henry de la Région pour son accompagnement et informe chacun de son départ en tant qu'élue ainsi que de son souhait de poursuivre son implication, cette fois-ci au sein du collège privé, au titre de sa présidence au sein de l'association « Pays de Savoie Solidaire ».




Jocelyne Abondance
Présidente du GAL
 Auvergne Rhône-Alpes
Tarentaise Arlysère Maurienne